



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

Accord de rejet de ma future installation d'assainissement non collectif

Accord préalable indispensable à l'avis du S.P.A.N.C.
sur la conception et l'implantation d'une installation nouvelle
ou d'une réhabilitation

La demande de rejet est uniquement valable pour les filières drainées (filtre à sable vertical drainé, terre drainé, filière compacte...)

Le présent formulaire de demande de rejet est une pièce annexe de votre demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif. Il doit être transmis à la personne physique ou morale (service compétent) selon le rejet possible (voir tableau ci-dessous). Après signature, ce document ou tout autre document administratif doit être communiqué au S.P.A.N.C. en même temps que votre demande d'installation.

Type de rejet	Organisme à contacter
Collecteur communal des eaux pluviales	la commune
Fossé le long d'une route départementale	la Direction des routes du Conseil Général (pôle technique)
Fossé le long d'un chemin agricole	Association foncière
Autre exutoire (fossé, étang...) sur terrain privé	le(s) propriétaire(s)

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

accueil@ouche-montagne.fr – www.ouche-montagne.fr

AGEY - ANCEY - ARCEY - AUBIGNY-LES-SOMBERNON - BARBIREY-SUR-OUCHÉ - BAULME-LA-ROCHE - BLAISY-BAS - BLAISY-HAUT - BUSSY-LA-PESSÉ - DREE - ECHANNAY - FLEUREY-SUR-OUCHÉ - GERGUEIL - GISSEY-SUR-OUCHÉ - GREMANT-LES-SOMBERNON - GROSBOIS-EN-MONTAGNE - LANTENAY - MALAIN - MESMONT - MONTOLLOT - PASQUES - PRALON - REMILLY-EN-MONTAGNE - SAINT-ANTHOT - SAINT-JEAN-DE-BŒUF - SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ - SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ - SAVIGNY-SOUS-MALAIN - SOMBERNON - VELARS-SUR-OUCHÉ - VERREY-SOUS-DREE - VIELMOULIN

Le demandeur (le propriétaire)

NOM et Prénom :

Adresse :

Le projet

Adresse du lieu de réalisation du projet (si différente de l'adresse principale) :

Code postal : Commune :

N° de parcelle et section cadastrale :

Accord de rejet des eaux épurées

Autorisation de rejet de l'organisme ou du service compétent jointe à la présente demande

ou

Accord de rejet complété par la personne physique ou morale désignée ci-dessous :

Je soussigné, Madame/Monsieur

en qualité de (Maire/Directeur....) :

en tant que propriétaire organisme chargé de la Police de l'Eau

du lieu où s'effectuera le rejet des eaux épurées,

ACCORDE ou N'ACCORDE PAS

au pétitionnaire du projet d'assainissement non collectif l'autorisation de rejeter ses eaux traitées dans le milieu, précisé ci-dessous :

Collecteur communal des eaux pluviales

Fossé départemental

Fossé communal

Puits d'infiltration

Le cours d'eau :

Autre :

le pétitionnaire devra se conformer aux recommandations jointes

Délivré le :

cachet et Signature

à

AVERTISSEMENT : ce document n'a aucune valeur juridique et ne se substitue pas à une servitude établie devant un notaire